

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 Février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 13 Vœu relatif aux escortes et cortèges officiels dans les rues de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'à Paris, plusieurs centaines de personnes (ministres, parlementaires, hauts fonctionnaires, etc.) bénéficient de dérogations leur permettant de s'affranchir des contraintes de la circulation ;

Considérant que ces cortèges ne répondent ni aux nécessités et ni à l'urgence qui déterminent la conduite des véhicules d'intervention (sapeurs-pompiers, police nationale, SAMU, EDF/GDF) ;

Considérant les dangers d'une multiplication de ces dérogations et des conduites dangereuses qui en découlent, surtout dans des quartiers très passants, à des heures de densité importante du trafic ;

Considérant le récent accident, vendredi 20 janvier 2012, avenue du Général-Leclerc (14e), au passage de l'escorte de la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle ;

Considérant les usages à la Ville et au Conseil de Paris s'agissant des déplacements et cortèges officiels, les adjoints au maire n'ayant par exemple aucun régime d'exception, ni passe-droit ;

Considérant enfin les objectifs partagés par l'Etat et la Ville de lutte contre l'insécurité routière, et l'exemplarité nécessaire en la matière des élus du peuple et des représentants de l'Etat ,

Sur la proposition de Ian Brossat et des élus du Groupe communiste et élus du parti de gauche,

Affirme l'égalité de tous dans les rues de la Ville.

Demande au Maire de s'adresser au Ministre de l'Intérieur en ce sens, afin que les dérogations soient drastiquement restreintes à des situations exceptionnelles, justifiées par l'urgence ou la sécurité.